

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

R A P P O R T D ' A C T I V I T É S

2013



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
VAR-ESTEREL-MEDITERRANEE

Les Adrets de l'Estérel – Fréjus – Puget sur Argens – Roquebrune-sur-Argens – Saint-Raphaël

SOMMAIRE

L'EDITO DU PRESIDENT	3
DECOUVRIR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	
- La CAVEM : cinq communes, un territoire	4
- Le territoire	5
- Le bureau	6
SE DONNER LES MOYENS D'AGIR	
- S'entourer de compétences pluridisciplinaires	7
- Des agents à votre service	8
- Financer les projets	9
- Communiquer.....	10
DYNAMISER LE TERRITOIRE	
- Les transports	13
- Le développement économique.....	17
- Les équipements.....	21
- Le patrimoine	25
PRESERVER LE TERRITOIRE	
- L'eau et l'assainissement	29
- L'habitat.....	33
- L'hygiène et la santé.....	37
- L'environnement.....	41



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



Fiers de nos Histoires,
confiants en notre Avenir



Georges GINESTA
Président de la CAVEM

Un territoire qui vit est un territoire qui se transforme. Au premier janvier 2013, en choisissant de former la Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée à cinq, nous avons décidé de nous unir pour nous "réformer ensemble" à une échelle intercommunale.

Partager une vision vécue du territoire, c'est entrer dans l'avenir en acceptant ses exigences d'innovation et de performance afin d'optimiser les services à la population et l'attractivité du territoire dans un contexte de crise économique connu.

A l'heure où le sentiment national d'insécurité augmente, au côté de mes collègues Maires, j'ai le devoir de veiller à l'ordre public dans notre espace communautaire afin d'y rendre possible des projets de vie où l'humain garde toute sa place.

C'est grâce à la détermination de chacun d'entre nous, élus, agents, partenaires, concitoyens, que notre territoire prendra toute sa dimension et trouvera un équilibre durable, économique et solidaire.

Dans le respect de chacune des communes, la CAVEM permet d'inscrire cinq histoires respectives à l'intérieur d'une grande Histoire qui se construit aujourd'hui. Elle doit prendre ses marques et créer son identité territoriale dans un monde numérique où les frontières administratives ne sont plus les mêmes.

Je vous propose, dès à présent, sous la forme de ce premier bilan, de prendre connaissance des actions de la Communauté d'agglomération Var-Estérel-Méditerranée, et de découvrir de quelle utilité elles relèvent dans votre quotidien. Sans doute, utilisez-vous déjà ses services sans le savoir.

Je terminerai avec cette pensée : si la beauté de notre territoire nous rassemble, nous devons nous sentir bien, là où l'on donne le meilleur de nous-mêmes, dans le devoir et la responsabilité. Agir pour notre devenir.

Je tiens à vous remercier, chacune et chacun, pour le travail accompli qui n'est qu'une première étape. Avec les autres Maires, nous comptons sur vous. Nous avons une véritable ambition pour l'organisation de notre territoire.



La CAVEM : cinq communes, un territoire

La Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée (CAVEM) regroupe depuis le 1^{er} janvier 2013 les Communes des Adrets de l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël qui ont fusionné dans un souci de cohérence géographique.

Fruit de la volonté partagée par les cinq municipalités de mettre en commun leurs atouts territoriaux, la CAVEM est aujourd'hui une force économique et touristique remarquable dans le département du Var et tient largement sa place sur la Côte d'Azur.

Les nombreuses compétences communales transférées à la CAVEM sont importantes et reprennent celles déjà confiées aux deux précédentes intercommunalités. Continuant d'assurer aux 110 000 habitants et aux milliers d'entreprises les mêmes services qu'auparavant, la CAVEM entend développer une dynamique communautaire pour être au service de chacun pour le bénéfice de tous.



Le territoire



Population INSEE	109 337
Population DGF	148 838
Superficie	347,2 km²
Densité (nombre d'habitant au km²).....	314,9
Nombre de ménages	49 745
Nombre de logements.....	89 097
Nombre d'établissements	14 590
Nombre de créations en 2012	2 537
Nombre de Parcs d'Activités	28
Nombre d'écoles maternelles	26
Nombre d'écoles élémentaires.....	27
Nombre de collèges	9
Nombre de lycées.....	4

DECOUVRIR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION



Le bureau en 2013

L'assemblée de la CAVEM se compose de 52 conseillers communautaires désignés par les conseils municipaux des cinq communes.

Ce Conseil a élu un Président et 15 Vice-présidents qui forment ainsi le Bureau de la communauté d'agglomération. Le président attribue ensuite à chaque vice-président une délégation.

Une fois par mois, le Bureau de la CAVEM se réunit pour traiter les dossiers en cours et prendre les décisions qui seront soumises en délibération au conseil suivant.

* **Délégation** : Elie BRUN / Développement durable et problématiques contractuelles - Paul BOUDOUBE / Développement économique - Luc JOUSSE / Eau et assainissement - Nello BROGLIO / Environnement et forêt - Francis TOSI / Logement et logement social - Françoise DUMONT / Gestion du personnel - Jacques MORENON / Collecte, traitement et valorisation des déchets - Jean-Paul OLLIVIER / Voiries d'intérêt communautaire - Jean-Claude TOSELLO / Développement économique - Catherine ROUBEUF / Transports publics - Michel BOISSONNET / Marchés publics et Délégations de Service Public - Josiane CHIODI / Finances - Michèle GUILLERMIN / Politique de la Ville - Christine MARENCO / Santé publique et petite enfance - Paul HEIM / Protection et sécurité



S'entourer de compétences pluridisciplinaires

Les quatre compétences obligatoires prévues par la loi :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire et transport collectif urbain et scolaire
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville

Les trois compétences optionnelles retenues :

- Voiries et parkings
- Assainissement
- Eau

Les compétences supplémentaires :

- Gestion du service intercommunal d'hygiène et de santé
- Service d'incendie et de secours
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Lutte contre les inondations
- Équipements sportifs intercommunaux
- Élimination et valorisation des déchets
- Entretien de la voirie
- Équipements culturels
- Aires d'accueil et de grand passage pour les gens du voyage
- Aménagement numérique du territoire
- Petite Enfance



Grâce au transfert de compétences des communes, la CAVEM exerce un grand nombre de compétences dont certaines, fixées par la loi, sont obligatoires et optionnelles.

La CAVEM a choisi de s'investir dans une dizaine de domaines supplémentaires.



Des agents à votre service

Afin d'apporter un service de proximité à la population, les 163 agents* de la Communauté d'Agglomération sont répartis sur différents pôles géographiques du territoire communautaire.

Pour la plupart, les agents sont mis à disposition par les Communes membres et sont ainsi proches des administrés, œuvrant au quotidien pour permettre la bonne exécution des responsabilités qui leur sont confiées.

* 148 titulaires et 15 non titulaires





Fonctionnement :

Budget Principal : 111,3M€
Budget Assainissement : 6M€
Budget Eau Potable : 8,3M€
Budget Centre de Voile : 186K€
Budget Transports : 1M€
Budget Zones d'Activités : 531K€
Budget Capitou : 196K€

Investissement :

Budget Principal : 7,5M€
Budget Assainissement : 13,9M€
Budget Eau Potable : 12M€
Budget Centre de Voile : 25,8K€
Budget Transports : 6K€
Budget Zones d'Activités : 482K€
Budget Capitou : 159K€

Les recettes pour l'année 2013 s'établissent à 160M€ avec un compte administratif positif de 3,225M€ (excédent de fonctionnement et report d'exercices antérieurs) témoignant ainsi des efforts de gestion réalisés.

Financer les projets

L'année budgétaire 2013 a été placée sous le signe des fusions entre la Communauté de Communes Pays Mer Estérel, la Communauté d'Agglomération Fréjus Saint Raphael, d'une part, et l'intégration des Adrets de l'Estérel, d'autre part. Un travail d'harmonisation et d'intégration comptable et financier considérable a dû être mis en place par le service des finances de la CAVEM.

Les points marquants 2013 sont la non-augmentation des taux d'imposition ainsi que l'absence d'emprunts pour financer les investissements.

Sur les grandes masses de dépenses, le budget se décompose respectivement en fonctionnement à hauteur de 128,5 Millions € et en investissement pour un montant de 34,1 Millions €, soit un total de 162,6 Millions €

Perspectives pour 2014

Stabilité de l'annuité de la dette, la CAVEM n'ayant pas procédé à des emprunts pour financer ses investissements en 2013.

Les frais de personnel seront maîtrisés mais impactés par les hausses de cotisations sociales (réforme des retraites) et la nouvelle refonte des cadres d'emploi C et B.

Les autres charges du budget principal sont concernées par les indexations des marchés et l'amélioration des services rendus aux usagers (transport, propreté, voirie).

D'une manière générale, les services de la CAVEM sont appelés, dans la préparation du budget 2014, à rechercher systématiquement les pistes d'économies afin que l'agglomération puisse porter ses efforts sur les investissements structurants, malgré les baisses très fortes des dotations de l'Etat.



Communiquer

UN TERRITOIRE ET DES SAVOIR-FAIRE... A FAIRE SAVOIR

Dès Juillet 2013, la mise en place de la direction de la communication a permis de dresser un état des lieux dans ce domaine. Cette consultation, auprès des directeurs généraux des services, des responsables communication des villes et des maires, s'est étalée entre octobre et décembre.

La démarche s'est étendue aux différents services de la CAVEM faisant émerger une identité commune et propre au territoire. Une convergence de vues qui a conduit à la création et à l'adoption d'un nouveau logo. Cette nouvelle identité visuelle s'est affichée sur le 1^{er} rapport d'activité de la CAVEM, réalisé en avril 2014. Le site internet s'est construit de mars à juin. En mai, le processus de coopération étant enclenché, un plan de communication annuel s'est dégagé invitant chaque direction à s'impliquer dans cette démarche participative.

INFORMER, DIFFUSER, CRÉER DU LIEN

Il ne s'agit plus seulement d'informer, écouter, analyser, comprendre, communiquer mais surtout, plus que jamais, la communication publique entend créer du lien et accompagner les changements sociétaux. Elle doit aider à la décision en se préservant toujours de la communication de "buzz" afin de rester au service de l'intérêt général et donner du sens à la vie publique.

La mise en place de moyens humains et techniques permet la diffusion d'outils d'informations auprès des administrés. Elle donne lieu à l'édition d'un magazine de 8 pages, de 7 bimestriels de 4 pages et de l'annuel rapport d'activités.



L'AGGLO NUMÉRIQUE

La CAVEM a adopté la création d'un site internet conçu pour être accessible sur tous supports nomades (tablettes, smartphones) et valoriser l'attractivité de son territoire. La mise à disposition du contenu informatif en fait un outil pertinent au service des administrés grâce à des mises à jour régulières effectuées au sein des services. Rendez-vous sur cavem.fr cet été.

Parallèlement, et selon une logique collaborative, l'intranet facilitera la mise en œuvre du travail des agents sur leur site de référence.

UN LOGO POUR RENFORCER SA VISIBILITE



Pour identifier un territoire au premier coup d'œil et l'ancrer dans son cadre géographique.

“C”, comme communes et connexion, est la lettre qui exprime la volonté des cinq maires d'unir et de réunir les villes sous une identité visuelle symbolisant d'une part, leur interconnexion communautaire et, d'autre part, la richesse de chacune des communes du Territoire à travers une couleur. Cette signature est l'expression d'une identité remarquable par la beauté de ses éléments naturels.

LES TRANSPORTS



Les Adrets de l'Estérel – Fréjus – Puget sur Argens – Roquebrune-sur-Argens – Saint-Raphaël



UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ET VOLONTARISTE



En matière d'aménagement du territoire, la Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée s'est lancée dans l'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) pour apporter des réponses aux enjeux majeurs. En concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, le PDU est un document qui organise, pour les 10 années à venir, le transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement dans le périmètre urbain.

Il vise à équilibrer les différents modes de transports et à promouvoir de nouvelles habitudes de déplacements (co-voiturage), à développer la circulation douce (à vélos, à pieds) et à développer des pratiques plus respectueuses de l'environnement (bornes électriques) et plus économiques (transports en communs).

Ce PDU sera proposé et voté par l'assemblée courant 2014 avant d'être soumis à enquête publique.





CARTOGRAPHIE LES DÉFIS À RELEVER

Enjeux fonctionnels :

La congestion fréquente des réseaux routiers, au cœur de la saison estivale, est préjudiciable au bon fonctionnement du territoire, à son économie, au bien-être des différents usagers et de la population.

Enjeux sociaux :

Le PDU vise à renforcer la cohésion sociale et urbaine en facilitant l'accès aux transports publics pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Mais aussi aux ménages fortement impactés par les hausses du coût de l'essence (7000 ménages non motorisés). Il vise également à lutter contre l'isolement des personnes âgées résidant dans les quartiers périphériques.

Enjeux touristiques :

En saison estivale, les difficultés de déplacements affectent l'attractivité du territoire et l'économie touristique.

Enjeux environnementaux :

Les nuisances et désagréments, liés à l'importance du temps passé en déplacement, embouteillages et bruit, ont des impacts avérés sur la santé de l'être humain et menacent son environnement par les risques de catastrophes naturelles.

Enjeux économiques et urbains :

Pour les actifs, comme pour les employeurs, les difficultés d'accès au marché du travail se sont accrues. Le développement de zones d'habitat péri-urbaines oblige les ménages à prévoir de longs trajets, tout en les éloignant des zones commerciales dont l'accessibilité se fait aussi au détriment des commerces de proximité.

Agglobus

Créé en 2001, le réseau de transport urbain "AggloBus" est chargé de la gestion des transports publics sur l'agglomération. Avec la création au 1^{er} janvier 2013 de la CAVEM, désormais constituée de 5 Communes, "AggloBus" a poursuivi la modernisation et l'extension de son réseau de transports en commun.

Grâce à ces 17 lignes régulières et les transports scolaires, ce réseau offre aujourd'hui une desserte vers l'ensemble des communes et des différents centres d'intérêt sur le territoire de la CAVEM.

Deux gares routières, à Fréjus et Saint-Raphaël, permettent aux usagers de recevoir tous les renseignements sur le réseau, mais également sur les liaisons avec les lignes régionales.

Objectifs

- Doubler l'offre de transports en commun et quadrupler la fréquentation du réseau
- Améliorer la régularité des bus
- Développer le transport à la demande
- Appliquer une politique tarifaire avantageuse
- Synchroniser les lignes ferroviaires et de bus



Perspectives pour 2014

- Encourager le covoiturage
- Aménager un réseau de pistes cyclables
- Organiser le stationnement voirie/parking

En chiffres

- 109 337 habitants
- 39 000 emplois sur le territoire occupés par 83% de résidents
- 71% des déplacements se font en voiture
- 7000 ménages non motorisés (1 sur 10)
- 1,26 voiture par ménage

- Déplacements : 4 par jour et par habitant
- Durée : 1h25
- Distance moyenne : 38 km
- Vitesse moyenne : 26km/h
- Longueur de déplacement : - de 10 km

L'ACCESSIBILITE

UN PROJET UNIVERSEL ET TRANSVERSAL

Quiconque, porteur d'un handicap temporaire ou définitif, sans distinction d'âge, doit pouvoir circuler sans entrave. Ce handicap peut être moteur, visuel, auditif, cognitif, psychique. Sont également concernées les personnes à mobilité réduite, telles que les femmes enceintes, les enfants, mais aussi les voyageurs porteurs de bagages encombrants, les familles avec poussettes et les personnes âgées en forte proportion.

Pour rappel, dans le Var en 2010, 37% d'entre elles ont plus de 75 ans et vivent seules.

La loi pour l'égalité des droits et des chances mentionne expressément le principe de continuité visant à supprimer tout obstacle dans les déplacements. Elle prévoit la mise en conformité avec une mise en œuvre progressive de 2015 à 2017. L'accessibilité dans les transports est donc une priorité qui s'inscrit dans le cadre des compétences obligatoires de la CAVEM.

Déjà engagées, les réflexions se sont formalisées le 22 février 2013 par la création d'une Commission ad'hoc et dernièrement par l'adoption d'un schéma et d'une charte partagée entre les cinq communes du territoire.

Les aménagements à prévoir sont :

- Équipements des bus (aménagement intérieur et extérieur) ; informations en temps réel pour les conducteurs de bus et les usagers avec applications smartphones ; signalétiques ; annonces sonores.
- Mise en conformité des points d'arrêts et de leurs cheminements ; aménagement des quais et plateformes d'embarquement ; installation de mobiliers urbains conformes (éclairage, pentes aménagées et rampes d'accès, sanitaires), bandes de guidages ; billetterie adaptée.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Les Adrets de l'Estérel – Fréjus – Puget sur Argens – Roquebrune-sur-Argens – Saint-Raphaël



LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le développement économique, clairement identifié comme priorité majeure de la CAVEM, passe par une stratégie forte et résolument offensive. L'avenir du territoire, le maintien et la création d'emploi sont conditionnés par des opérations d'aménagement et d'acquisition foncières pour les futures zones d'activités.

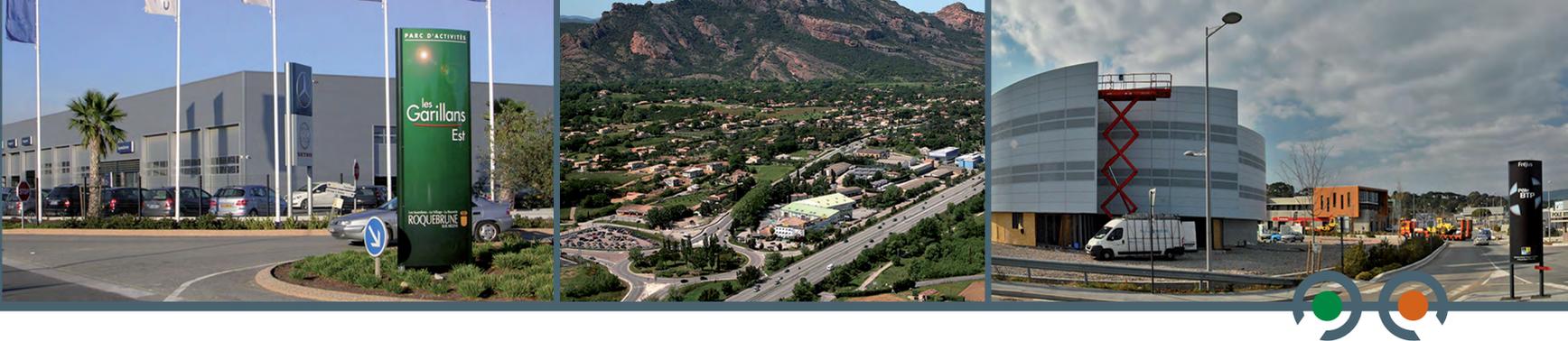
Service aux entreprises et aux professionnels

Pour tout nouvel arrivant ou professionnel déjà implanté, la CAVEM met en œuvre différents dispositifs d'accompagnement favorisant l'installation, la reprise ou le développement d'une activité. Les actions en faveur du commerce de proximité sont, quant à elles, soutenues au travers du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).

Observatoire économique

Après des enquêtes de terrain approfondies, l'observation et la connaissance du tissu économique et social se poursuivent sur les communes de Puget sur Argens et Roquebrune-sur-Argens. L'action devrait s'étendre au reste du territoire avec un guide économique en version numérique.





Aide à l'emploi

Parmi les autres missions de portée économique, la CAVEM soutient le secteur agricole et cultive efficacement un réseau performant avec ses partenaires institutionnels et associatifs.

Grâce aux conventions avec participations financières, la CAVEM soutient l'aide à l'emploi et à l'insertion professionnelle des jeunes, à hauteur de 347 691€ pour la Mission Locale ; à hauteur de 115 770 € pour la Maison de l'Emploi Est Var ; enfin, à hauteur de 38 627 € pour Var Initiatives, aide à la création d'entreprises et d'activités.

Mission Locale

La Mission Locale Est Var est une association loi 1901 faisant partie du Conseil National des Missions Locales. Ce réseau d'initiative locale a pour but de permettre à tous les jeunes, de 16 à 25 ans, de surmonter les difficultés qui empêchent leur insertion professionnelle et sociale.

Grâce à un accompagnement gratuit et sur mesure, ainsi que des solutions d'insertions en relation avec l'économie locale du territoire, les conseillers en insertion socio professionnelle aident les jeunes issus des villes de la CAVEM à la création et au suivi de leurs projets professionnels.

La force de cette structure est de disposer de conseillers pouvant intervenir sur leur champ de compétence et au travers de deux espaces : l'Espace emploi et l'Espace insertion.

Maison de l'Emploi

La Maison de l'Emploi de l'Est Var, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, est une structure initiée par la Communauté d'Agglomération de Fréjus - Saint-Raphaël. Elle est organisée autour d'une gouvernance formée de membres constitutifs obligatoires qui sont la CAVEM, l'État et le Pôle Emploi, et de membres constitutifs à leur demande, et de partenaires associés.

Sur notre territoire, la Maison de l'Emploi s'impose comme l'outil d'aide au développement économique et à l'emploi. Sur la base d'un diagnostic partagé entre tous les acteurs concernés, elle mène des actions sur mesure, comme la rédaction de documents issus de l'Observatoire de l'emploi et de l'économie, l'organisation de Forums emploi (saisonniers, handicapés, 45 ans et +) ainsi que la Journée de l'entrepreneur.





Technoparc, nouvelle génération

En raison de son intérêt environnemental autant que stratégique, le Technoparc Epsilon 1 poursuit son développement avec l'implantation d'Epsilon 2, abritant des commerces dont une brasserie, deux enseignes alimentaires et une papeterie. Le groupe médical, devant le nombre grandissant de fréquentation, a décidé de construire un second bâtiment. A terme, cette opération d'envergure, dont les premiers commerces se sont implantés au 2^{ème} trimestre 2013, permet d'escompter la création de 300 à 400 emplois et des retombées économiques opérant un retour sur investissement de la CAVEM.

Le Pôle d'excellence Jean-Louis

Un site remarquable dont la vocation est d'accueillir des entreprises innovantes, avec un haut niveau de savoir-faire et une forte valeur ajoutée.

60 entreprises

500 emplois

25 lots vendus

22 permis délivrés

21 bâtiments achevés

Le Pôle Production

Ce futur secteur accueillera des activités artisanales, de stockage, de distribution, et du tertiaire, avec logements et commerces. Déjà, 60% du foncier est réservé, et dans les 3 prochaines années, l'activité des 80 entreprises générera potentiellement 700 emplois.

Perspectives pour 2014

Il existe une forte attente en matière de communication et le déploiement d'outils s'avère nécessaire pour valoriser les initiatives et renforcer l'attractivité économique du territoire.

En chiffres

- 28 zones d'activités
- 250 exploitations
- 9 filières représentées

- nombre d'entreprises : 10 121
- nombre d'actifs : 39 249

LES EQUIPEMENTS



Les Adrets de l'Estérel – Fréjus – Puget sur Argens – Roquebrune-sur-Argens – Saint-Raphaël



LES EQUIPEMENTS

Sur son territoire, la CAVEM se charge de la gestion de certains équipements sportifs ou culturels, partagés par tous, dans l'espace communautaire. Entre autres, le Palais des Sports Jean-François Krakowski, le stade Eugène Rossi et le Théâtre du Forum.

Sports

Bien connus du grand public, ces deux équipements sportifs sont gérés par la CAVEM. Elle assure l'entretien, la maintenance, l'accueil du public et l'organisation d'événements.

Le Palais des Sports Krakowski et ses 4 500 m² sont principalement utilisés par le Saint-Raphaël Var Hand-ball. La structure a une capacité d'accueil de 2 519 places (40 places handicapées). En 2013, la fréquentation était en hausse de 5,8 % par rapport à 2012, son occupation était de 20 entraînements par semaine, soit une moyenne de 38 heures par semaine ; le temps des vacances scolaires étant celui des stages pour les jeunes.

Le stade Eugène Rossi est utilisé principalement par le Club Athlétique Raphaëlo-Fréjusien. Il enregistre une fréquentation en hausse de 15% par rapport à 2012 avec une moyenne de 23 heures d'occupation par semaine, dont 8 entraînements hebdomadaires et des stages jeunes pendant les congés scolaires.



Budget

Palais des sports Krakowski :

- Investissement : 20 146,21 €
- Fonctionnement : 154 956,13 €

Dont

- Eau : 8 730,57€ (+7 %)
- Elect.gaz : 62 089,88 €

Budget

Stade Eugène Rossi :

- Investissement : 2 060,58 €
- Fonctionnement : 106 980,76 €

Dont

- Eau : 19 535,27 (-8,40 %)
- Electricité : 19 684,88 € (+35 %)



Culture

Le théâtre Le Forum, espace de partages et de convivialité, fait également partie des équipements de service public, gérés par la CAVEM.

A travers son offre culturelle multi générationnelle, il propose des rencontres diversifiées autour du spectacle vivant, participant ainsi à la construction du bien vivre-ensemble et, plus largement, d'une dynamique de civilisation.

Outre cet objectif d'ordre sociétal, sa programmation doit répondre à une double ambition d'ordre artistique et éducatif. Le but est de donner le goût du spectacle et d'ouvrir le lieu aux associations de pratiques amateurs et aux écoles de théâtre.

En direction du jeune public, 26 actions de sensibilisation ont été menées. En parallèle de la programmation jeunesse, il s'agit de tisser de façon complémentaire, des liens avec les établissements scolaires du territoire de la CAVEM.

L'offre concertée

Aggloscènes est née d'une logique de complémentarité entre les théâtres de Fréjus et de Saint-Raphaël, pour mieux organiser leurs saisons culturelles respectives, tout en y associant les autres scènes que sont le Palais des Congrès, la salle Félix Martin et le Centre Culturel. Aggloscènes mutualise les services d'abonnement, billetterie, points de vente, édition de plaquettes.

Fonctionnement

La régie

La CAVEM conserve un droit de regard sur le bon usage des fonds alloués et la mission de service public du théâtre, tout en accordant aux gestionnaires la responsabilité artistique et l'autonomie financière.

La billetterie

L'adoption d'une formule d'abonnement et d'une grille tarifaire adaptée aux divers publics s'inscrit dans une démarche d'accès à la culture pour tous. Ces mesures se veulent attractives, incitatives et le prix moyen du billet est de 18 €.

Théâtre le Forum

Chiffres clés :

- Salle de 800 places (+150)
- Nombre de spectacles : 37
- Nombre de représentations : 58
- Fréquentation adulte :
25 461 entrées (86,13 %)
- Fréquentation enfant :
16 89 entrées (74,11 %)

LE PATRIMOINE



Les Adrets de l'Estérel – Fréjus – Puget sur Argens – Roquebrune-sur-Argens – Saint-Raphaël



LE PATRIMOINE

Les bâtiments recevant du public (ERP), et appartenant à la CAVEM, sont entretenus par le service du Patrimoine "bâti" qui en assure également la maintenance. Les agents du service du patrimoine "Non Bâti" assurent quotidiennement les missions techniques et administratives des ouvrages hydrauliques, des cours d'eau et des zones d'activités situés sur les parcelles et terrains gérés par la CAVEM.

Lutte contre les inondations

Les intempéries de 2006, 2010 et 2011 ont démontré l'urgente nécessité de communiquer et d'investir afin de protéger les personnes et les biens du risque Inondation.

Pour endiguer ces crues, se sont construits les barrages des Cousins en 1979, et du Saint-Esprit en 1984 ; plus récemment, en 2005, le bassin d'orage du Castellias, et le barrage du Peyron en 2008. Un Schéma Directeur de Lutte contre les Inondation (SDLCI) a fixé les orientations et les mesures nécessaires pour lutter contre le risque Inondation qui est le premier risque naturel en France. Soumis à une réglementation stricte, la maintenance et les travaux sur les ouvrages hydrauliques sont confiés à des prestataires extérieurs en raison de la particularité et de la complexité des opérations.

En matière de lutte contre les inondations, le service du Patrimoine "Non Bâti" est associé à de nombreux autres projets. Son champ de compétences s'applique sur une étendue de 31 km², sur les cours d'eau situés sur le bassin versant du Valescure, du Pédégal et de la Garonne.

Surveillance notamment du dispositif d'auscultation et de surveillance technique approfondie des barrages écrêteurs des Cousins, du Saint-Esprit et du barrage du Peyron.

Opérations menées par le service du patrimoine "Non Bâti"

Il est intervenu sur les aménagements paysagers et l'entretien écologique du bassin d'orage du Castellias en collaboration avec le Service Environnement pour préserver la canne de Pline, espèce endémique protégée.



Débroussaillage et entretien

Fréjus :

- Barrage du Saint-Esprit : 10 ha
- Bassin du Castellias
- Le Grand Capitou

Saint-Raphaël :

- Barrage des Cousins : 10 ha
- Barrage du Peyron
- Déchèterie



ENTRETIEN ET TRAVAUX

Réfection des cours d'eau :

Curage et nettoyage périodique du Pédégal, du Petit Pédégal et du Valescure

Nettoyage et entretien de la retenue du Peyron et du bassin du Castellas

Réfection des ouvrages hydrauliques :

Réparations sur les ouvrages hydrauliques (peintures, clôtures) et sur les installations de surveillance hydrométrique et pluviométrique

Gardiennage et Astreinte :

Surveillance des ouvrages hydrauliques lors d'alertes météo et durant les crues

Contrôles hebdomadaires des ouvrages et des installations avec l'assistance informatique

Signalétique et mise en sécurité :

Reprise et réparation de clôtures en périphérie du barrage de Castellas

REALISATIONS ET COÛTS

Voici une liste des réalisations les plus marquantes :

Contrôle des cours d'eau

- L'installation de nouveaux instruments de contrôle des cours d'eau, placés à des endroits stratégiques, vient étoffer le système de surveillance des inondations. Les données récoltées en temps réel permettent d'anticiper

l'évolution des crues et de mieux coordonner les interventions des différents acteurs opérant dans le cadre des Plans Communaux de Sauvegarde pour la mise en sécurité des biens et des personnes.

- Installation de deux pluviomètres dans le haut du massif de l'Esterel sur les bassins versants du Valescure et de la Garonne. Concertation et convention avec l'Office National des Forêts.

Révision du SDLCI

La révision simplifiée du Schéma Directeur de Lutte Contre les Inondations est l'actualisation des différents ouvrages envisagés lors du premier Schéma avec l'objectif de parfaire la cohérence de la politique de lutte contre les inondations.

Rampe d'accès

La création de la rampe d'accès dans la Garonne, sur le bas du Boulevard du Cerceron, permet une amélioration de l'entretien du cours d'eau pour le passage d'engins imposants, l'entretien des berges, et le débroussaillage. Ce sont également les nombreux travaux ou entretiens, qui seront facilités, notamment pour les travaux liés à l'assainissement.

Coût : 100 000 € HT

Technoparc EPSILON I

Restructuration du réseau pluvial

Coût : 289 000 € HT



REALISATIONS ET COÛTS (suite)

Barrages des Cous et du Saint-Esprit

Etudes de dangers

Coût : 60 000 € HT

Débroussaillage des retenues

Coût : 40 000 € HT

Débroussaillage sur l'ensemble du territoire de la CAVEM

Coût : 40 000 € HT

Entretien des cours d'eau Valescure, Garonne, Pédégal, Petit Pédégal et Peyron

Coût : 150 000 € HT

Garonne et Pédégal

Désensablement de leurs embouchures

Coût : 90 000 € HT



Perspectives pour 2014

La prochaine réalisation du Bassin de Vaulongue, d'une contenance de 25 000 m³, est prévue pour limiter les débits de la Garonne et pour compenser l'imperméabilisation à proximité des zones d'activités. L'objectif est de canaliser les eaux de la Garonne vers le bassin de rétention.

Les études relatives à la construction du futur barrage de l'Aspé sont en cours. Ce barrage d'un volume de 100 000 m³ régulera significativement le débit du cours d'eau de la Garonne.

Ces deux projets sont initiés par le SDLCI.

L'intégration du futur Syndicat Mixte de la Vallée de l'Argens en septembre 2014 permettra d'obtenir des crédits du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) au bénéfice du territoire.

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT



Les Adrets de l'Estérel – Fréjus – Puget sur Argens – Roquebrune-sur-Argens – Saint-Raphaël



L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

En matière d'eau, les compétences sont partagées bien distinctement.

La CAVEM assure les missions de distribution de l'eau potable auprès des usagers du territoire. Elle contrôle et gère le bon fonctionnement des réservoirs et des réseaux afin de fournir une eau potable de qualité dans tous les foyers de son territoire. Elle anticipe les besoins, en hausse constante en été.

L'assainissement des eaux usées relève aussi de sa compétence, tandis que la gestion des eaux pluviales est une compétence dévolue aux communes.

La production de l'eau potable, quant à elle, est assurée par le Syndicat des Eaux du Var Est (SEVE).

Chiffres-clés

- Consommation multipliée par 3 ou 4 en période estivale
- 40 réservoirs répartis avec des volumes de 500 m³ à 15 000 m³
- 974 km de canalisations

LES REALISATIONS EAU POTABLE

FRÉJUS

Des besoins croissants

L'augmentation de la consommation en eau potable, associée au renforcement de la protection incendie, a démontré la nécessité de construire de nouveaux réservoirs et d'étendre le réseau.

LE GARGALON, situé sur le site classé de l'Esterel, a nécessité des études techniques et d'intégration paysagère. Les travaux sont prévus en 2015.

Capacité : 9 500 m³ / Coût : 3 M € HT

Réservoir Bellevue

Capacité : 15 000 m³ / Coût : 4,5 M € HT

Réservoir Saint-Aygulf bas

Capacité de 3 500 m³ / Coût : 2,3 M € HT

L'extension du réseau sur le front de mer du quartier de Saint-Aygulf permet désormais de répondre à l'accroissement de la demande. / Coût : 4 M€ HT

Réservoir du Petit Défend

La création d'un poste de chloration va améliorer significativement la potabilisation de ce réservoir.

Coût : 50 000 € HT

SAINT-RAPHAËL

Dévoisement de réseau

La construction de logements étant prévue sur l'emplacement du passage de ces réseaux, le dévoisement s'est reporté le long du Boulevard du Cerceron. / Coût : 450 000 € HT



LES REALISATIONS EAUX USEES

AGAY

Assainissement

Le quartier du Rastel se dote d'un réseau d'assainissement collectif.

Fin des travaux en 2014. / Coût : 1,8 M € HT

FREJUS

Le Reyran

La construction, en 4 phases, d'un nouveau circuit d'acheminement des effluents, du poste Palud à la station d'épuration du Reyran, renforcera la desserte des effluents.

Le Vallon de l'Armitelle

Les travaux de reprise du réseau ont été engagés pour limiter le parasitage du réseau d'eaux usées passant sous le lit du cours d'eau.

Coût : 300 000 € HT

Quartier du Val d'Aspé

Les travaux ont été engagés pour limiter le parasitage du cours d'eau Le Peyron par le réseau d'eaux usées passant sous son lit. Pour limiter les débords, ses berges ont été aussi reprofilées.

Quartier du Trayas

Afin de raccorder ce quartier aux réseaux situés sur la route nationale en contrebas, un encorbellement sera mis en place sur le pont SNCF.

Fin des travaux en 2014.

FREJUS ET SAINT-RAPHAËL

Emissaires en mer

Les canalisations principales des stations d'épuration du REYRAN et d'AGAY ont du être réhabilitées selon les directives préfectorales.

Coût : 630 000 € HT

Le Capitou

L'aménagement de cette zone a nécessité l'extension des réseaux d'eau potable et d'eaux usées ainsi que l'installation d'un poste de refoulement, dont les travaux seront terminés en 2014.

Coût : 1,3 M € HT



L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif (ANC) est un dispositif individuel et privé, non relié au réseau public d'assainissement. Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la CAVEM vérifie, auprès des propriétaires, la conception, l'implantation et la bonne exécution des ouvrages ainsi que leur bon fonctionnement.

Ses perspectives

Réaliser des contrôles de conformité des installations et de bon fonctionnement pour les 700 ANC estimés sur le territoire des Adrets de l'Estérel. Inciter les particuliers à réhabiliter leur dispositif d'ANC et les informer sur les risques environnementaux et sanitaires.

En chiffres

- Particuliers non raccordés : 2 200 personnes
- Fréjus et Saint-Raphaël : 540 ANC
- Roquebrune-sur-Argens : 572 ANC
- Puget sur Argens : 269 ANC
- Adrets de l'Estérel : 700 ANC
- Installations ANC conformes, hors Roquebrune-sur-Argens : 74,6%

L'HABITAT



Les Adrets de l'Estérel – Fréjus – Puget sur Argens – Roquebrune-sur-Argens – Saint-Raphaël



L'HABITAT

Répondre aux attentes et aux besoins des ménages en matière de logement et d'hébergement est l'une des compétences obligatoires de la CAVEM. Cette compétence s'exerce dans le cadre de l'Équilibre social de l'habitat, au travers du Programme Local de l'Habitat (PLH). Ce document planifie pour les 6 années à venir les objectifs. Le programme d'actions vise à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, tout en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements entre les communes. Dans une logique de complémentarité, ce PLH doit tenir compte et s'intégrer dans une démarche de développement durable.

Pour y parvenir, le PLH fixe plusieurs orientations :

- Mettre en place un programme d'actions foncières pour répondre à la demande croissante de logements
- Contribuer à l'équilibre du peuplement des communes, à la cohésion sociale et territoriale
- Valoriser le parc de logements et les quartiers existants

La CAVEM assure également le financement d'opérations de construction, d'acquisition-amélioration et de réhabilitation de logements locatifs sociaux ainsi que l'amélioration du parc de logements privés à travers notamment la convention de délégation des aides à la pierre.

Elle initie des partenariats pour le traitement de l'habitat indigne et le repérage des logements indécents.



Chiffres et réalisations

Livraison de 49 logements locatifs sociaux neufs sur Fréjus
Développement d'une offre locative sociale de 306
logements neufs.

Crédits délégués Etat : 1 713 642 €

Crédits CAVEM : 3 215 200 €

Réhabilitation du parc de logements existants

27 logements du parc de logements privés ont été
réhabilités, dont 5 au titre de "l'autonomie" pour favoriser
le maintien à domicile, 17 au titre de la lutte contre la
précarité énergétique.

La réhabilitation énergétique du parc privé est engagée.
Sur les logements traités cette année, les gains constatés
sur les consommations d'énergie sont de 25% à 62%.

Crédit ANAH : 337 351 €

Crédit Etat (Fart) : 71 490 €

Crédit CAVEM : 21 802 €

Coût estimé de Fonctionnement :

Suivi évaluation du Programme local de l'Habitat : 9 867 €

Animation du Programme d'Intérêt Général : 58 508 €

Appui technique du réseau régional Energie Précarité : 1 860 €

Observatoire des loyers : 12 000 €



Perspectives

La réhabilitation du parc privé a généré
623 140 € HT de travaux pour les entre-
prises du tissu économique local. Les opéra-
tions de construction de logements locatifs
sociaux neufs réalisées en direct par les
bailleurs sociaux vont générer 24 685 927 € HT
de travaux.

Chaque année, l'offre locative sociale sur les
différentes communes augmente et permet
de satisfaire une partie de la demande
en logements des ménages et de soutenir
le développement économique du territoire.
C'est une des conditions pour maintenir nos
actifs sur le territoire.



CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE (CUCS)

Elaboré conjointement à l'initiative des autorités territoriales (maire, président de l'EPCI ou préfet), le contrat urbain de cohésion sociale met en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés.

Sur le territoire de la CAVEM, 45 projets ont été financièrement soutenus par la Communauté d'Agglomération. Ils concernent, sur Fréjus, les quartiers de La Gabelle (zone urbaine sensible), le centre ancien, l'Agachon, Villeneuve et Sainte-Croix ; sur Saint-Raphaël, Les Logis de l'Aspé et Saint-Sébastien.

Financement : 169.025 €



L'HYGIENE ET LA SANTE



Les Adrets de l'Estérel – Fréjus – Puget sur Argens – Roquebrune-sur-Argens – Saint-Raphaël



L'HYGIENE ET LA SANTE

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé (SIHS) englobe tout ce qui est en rapport avec la santé de l'être humain et la protection de son environnement.

Ces multiples champs de compétences recouvrent aussi bien l'hygiène de l'habitat, les nuisances sonores, l'hygiène alimentaire, la qualité des eaux de baignade et la qualité de l'air.





MISSIONS ET RÉALISATIONS

HYGIÈNE DE L'HABITAT

Le service contrôle la salubrité des habitations et de tous les milieux de vie. Il assure un suivi de la qualité de l'air depuis 2013.

Qualité de l'air

Polluants

Selon les textes réglementaires, le SIHS proposera une assistance dans la mise en place de diagnostics de la qualité de l'air intérieur à pratiquer dans les 55 établissements du territoire recevant des enfants de moins de 6 ans avant le 1^{er} janvier 2015. Deux polluants sont visés : Formaldéhyde, le Benzène. Un indicateur de bon fonctionnement du système de ventilation permettra de mesurer la concentration en Dioxyde de carbone.

Coût

Investissement estimatif : 7 000 € TTC

École de l'Asthme

Le Centre Hospitalier Intercommunal Bonnet, de Fréjus/Saint-Raphaël, a développé des programmes d'éducation thérapeutiques à l'intention des patients ambulatoires. Ainsi, lors des ateliers d'information à destination du public concerné, le SIHS interviendra pour présenter le fonctionnement normal d'un habitat et les équipements d'un logement pour éviter les moisissures, réduire les sources de pollution, expliquer les bonnes attitudes pour ventiler, nettoyer, et aspirer.

Hygiène alimentaire

Le service s'assure du respect des règles d'hygiène alimentaire et de leur application concernant la préparation, la distribution, le transport et la conservation des denrées.

Bruit

Véritable problème de santé publique, le bruit génère perturbation du sommeil, fatigue, stress. Le service a effectué 24 rappels à la réglementation et 5 mises en demeure concernant les nuisances sonores émanant d'activités professionnelles.

Qualité des eaux

Le service assure le contrôle et la surveillance des eaux de mer, de loisirs, de piscines privées (Fréjus et Saint-Raphaël) ou destinées à la consommation en lien avec l'Agence Régionale de Santé.

Pour les eaux à destination de la consommation humaine (EDCH), 5 demandes de mesures correctives ont été demandées sur 345 analyses. Pour les eaux de baignade, le contrôle sanitaire a représenté 474 analyses ayant conduites à 5 interdictions de baignade.

Micro-laboratoire

Les perspectives pour la saison balnéaire de 2014, quant à la qualité des eaux de baignade et la détection de pollutions par eaux usées, sont : installer un micro laboratoire pouvant réaliser des analyses rapides pour l'auto surveillance des eaux de mer ; déterminer une éventuelle pollution d'un cours d'eau par des eaux usées.

Coût : 15 346 € TTC

Légionellose

Dans le cadre de la surveillance des réseaux d'eau chaude sanitaire et la recherche de légionellose : 3 enquêtes ont été réalisées, 103 bâtiments communaux et intercommunaux ont fait l'objet d'un diagnostic.



SERVICE VACCINATION

S'agissant de santé, le service Intercommunal d'Hygiène et de Santé (SIHS) lutte contre les pandémies. Il organise des séances de vaccination gratuites au moins une fois par mois. Sur l'ensemble des sites, 2 639 personnes ont fait l'objet d'une convocation. Il a administré 516 vaccins et assuré le suivi vaccinal de 183 sujets de moins de 15 ans, et de 123 sujets de plus de 15 ans.

Rencontres Santé sur le territoire : libre et gratuit

D'octobre 2012 à mai 2013, deux cycles de prévention en matière de santé ont été organisés par les Centres communaux d'actions sociales (CCAS) des villes : le premier, destiné aux parents de jeunes enfants de 0 à 6 ans, et le second, dédié aux seniors. Des spécialistes sont venus à la rencontre des citoyens pour traiter, d'une part, des thèmes liés à l'éducation à la Santé et au bien-être du jeune enfant, et, d'autre part, des thèmes liés à la prévention Santé des seniors. Tous les sujets portés et organisés par chacune des villes ont trouvé leur public.



L'ENVIRONNEMENT



Les Adrets de l'Estérel – Fréjus – Puget sur Argens – Roquebrune-sur-Argens – Saint-Raphaël



“Rien ne se perd,
rien ne se crée,
tout se transforme”

Lavoisier

ENVIRONNEMENT

Le service Environnement de la CAVEM agit pour la protection et la valorisation de l'environnement et du cadre de vie selon six axes de travail. Il met également en œuvre les actions visant à prévenir les incendies.

VALORISER LES DECHETS

L'intercommunalité assure la collecte, le tri et la valorisation des déchets.

La gestion des collectes et son harmonisation, sur le territoire des cinq communes, est un chantier de réflexion que mènent activement la CAVEM et ses partenaires pour optimiser sa politique environnementale comme point d'ancrage d'une stratégie de développement durable. Un travail de communication et d'incitation sur le tri sélectif va être entrepris pour relayer les bonnes pratiques individuelles ou Eco-gestes citoyens et accompagner pédagogiquement cette évolution.

En assurant une collecte sélective, les déchetteries intercommunales permettent de valoriser les déchets. Des actions sont menées dans chacune des villes : distribution de composteurs, mise en place de colonnes enterrées...

Le Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est-Var, SMIDDEV, établissement public, intervient sur le territoire de six Communes membres, dont les cinq de la CAVEM. Il gère la compétence "Traitement et valorisation des déchets ménagers" et dans ce cadre-là, le SMIDDEV participe à la fourniture des moyens nécessaires au tri à la source : plus de 28 000 bacs jaunes, et 550 colonnes à verre et à papier ont été équipés et 1 500 000 sacs jaunes distribués, par le SMIDDEV. Depuis 2010, en partenariat avec l'ADEME et les communes, plus de 3 500 composteurs individuels, pour les déchets verts, ont été achetés, pour les particuliers volontaires moyennant une participation de 10 €.



LA CELLULE INTERCOMMUNALE DE BIODIVERSITÉ (CIB)

Elle joue un rôle de conseil et d'accompagnement auprès des communes pour concilier leurs projets en accord avec la préservation de la biodiversité.

La transplantation des spécimens de canne de Pline, espèce protégée, depuis la RD100 jusqu'au secteur d'aménagement et de réhabilitation de la station du centre Kerjean a été assurée avec dextérité.



LE SERVICE INTERCOMMUNAL DE DÉMOUSTICATION (SID)

Il veille au confort des administrés et prévient les risques sanitaires liés à la colonisation et la prolifération sur territoire de certains insectes identifiés comme étant dangereux pour l'être humain et la nature.

Le moustique Tigre

Cet insecte est vecteur potentiel des maladies de la dengue et du chikungunya. Sur les zones pavillonnaires de la Communauté d'Agglomération, les traitements biologiques réguliers et la destruction des foyers de larves ont été reconduits avec succès. Ces mesures ont permis de réduire nettement la densité de moustiques.

La chenille processionnaire du pin

La campagne de lutte contre sa prolifération à l'automne a bénéficié des moyens humains et matériels du SID, mis à contribution pour la réalisation de traitements par voie aérienne.

Ce traitement de proximité a été effectué sur les zones publiques jugées sensibles.

Un travail d'inventaire a permis d'établir une cartographie des zones de traitement en 3 catégories :

- 46 zones de traitement prioritaires à fort risque, dont les établissements scolaires.
- 44 zones de traitement secondaires à risque moyen, dont les zones de loisirs fréquentées par le public comme les parcs, squares, jardins d'enfants.
- 80 zones de traitement tertiaires à risque faible, tels que les espaces publics, bords de route, ronds-points, parkings.

Coût

Investissement : 112 873,51 €

Fonctionnement : 139 534,89 €



PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)

La lutte contre le changement climatique est engagée au travers du Plan Climat qui poursuit deux objectifs : réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'adapter aux conséquences du changement climatique déjà enclenché et inévitable.

Pour ce faire, la CAVEM s'est engagée dans la réalisation d'un bilan carbone sur le territoire, à communiquer sur les bonnes pratiques et à mettre en œuvre une politique environnementale visant à promouvoir la rénovation énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables.

En partenariat avec l'Agence de Développement de l'Education à l'Environnement, le service mène auprès du public des actions de sensibilisation, notamment grâce aux démonstrations de thermographie des façades qui mettent en évidence les déperditions d'énergie par manque d'isolation efficace. Ce service poursuivra ses objectifs de lutte contre la précarité énergétique au travers du dispositif Rénover+ à Fréjus qui a reçu un bon accueil auprès des participants.

AGENDA 21 INTERCOMMUNAL

Cet outil de gouvernance s'impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants et sera finalisé en cours d'année. Il se concrétisera par des actions de sensibilisation pour comprendre les enjeux et pouvoir agir au quotidien. Elles auront en commun, pour finalité, le changement de pratiques individuelles, collectives, professionnelles, et permettront d'accompagner la mutation de la société.



NATURA 2000 ESTÉREL ET NATURA 2000 VAL D'ARGENS

Les sites de Val d'Argens et de l'Estérel font partie du réseau des 1 753 sites naturels classés Natura 2000, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats.

Le service environnement prend les mesures nécessaires pour préserver la biodiversité et la conservation des habitats et des espèces protégées. Il organise des animations pour informer et sensibiliser le public sur les richesses naturelles.

Une charte de bonne conduite a été soumise à l'ensemble des usagers proposant la mise en place de contrats de gestion pour propriétaires, gestionnaires ou ayants-droits.

DÉFENSE DE LA FORÊT CONTRE L'INCENDIE (DFCI)

Le Plan Intercommunal de Défense et d'Aménagement de la Forêt (PIDAF) entretient des zones stratégiques permettant de lutter de manière efficace contre les incendies.

Un programme de travaux d'entretien, sur une période de 4 à 8 ans, a été élaboré afin de maintenir en état opérationnel l'ensemble des ouvrages de prévention et de protection contre les incendies.

Mise en ligne des sites internet :
<http://esterel.n2000.fr/>
<http://valdargens.n2000.fr/>

Travaux réalisés :

- 102 hectares ont été débroussaillés sur 11 sites
- Création d'une piste de 1 km
- Entretien de 2 citernes
- Estimation des coûts : 245 757 €
- dont 80 595 € d'autofinancement et 165 162 € de subventions

Station d'épuration de Saint Jean de Cannes

Bien que réalisés en urgence, les travaux de réhabilitation et de stabilisation sur la station d'épuration de Saint Jean de Cannes ont eu un impact réduit au maximum sur l'environnement. Ces travaux ont nécessité un suivi administratif particulier en raison de son emplacement sur le site classé de l'Estérel. Les Services Techniques se sont engagés à établir un dossier de régularisation dans lequel sera prévue une intégration paysagère harmonieuse, en 2014, en adéquation avec les contraintes du site classé.

Coût : 340 000 € HT / Frais d'étude
et travaux programmés : 50 000 € HT



Remerciements

Nous adressons nos plus vifs remerciements à tous ceux qui nous ont accompagnés dans l'élaboration de ce rapport d'activités par leurs informations, leurs savoirs, leurs conseils et leur expérience.





Publication de la CAVEM

624 chemin Aurélien - 83700 Saint-Raphaël

Directeur de la publication : Georges GINESTA
Directrice de la communication : Anne-Claire LEFEVRE
Photographe : Christine DELVILLE
Conception Graphique : Agence Rayclame
Imprimeur : Pure Impression – **Tirage** : 500 exemplaires





COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
VAR-ESTEREL-MEDITERRANEE

Les Adrets de l'Estérel – Fréjus – Puget sur Argens – Roquebrune-sur-Argens – Saint-Raphaël